

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS ENFANTS

ARTICLE 1: CONDITIONS D'ADMISSION

L'ACM Enfants accueille les enfants **de 3 ans révolus à 11 ans** (entrée en 6^{ème}) pendant **les vacances scolaires** ainsi que **les mercredis**.
L'admission n'est possible que lorsque le dossier d'inscription est complet, y compris la fiche sanitaire et les vaccinations à jour. Tout changement de domicile et/ou numéro de téléphone doit être communiqué au plus vite.
Le dossier d'inscription comprend : une fiche individuelle de renseignement, une fiche sanitaire, un justificatif de quotient familial et de domicile et ce règlement signé.

ARTICLE 2: HORAIRES

Arrivées et départs échelonnés : de 8h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h00
A chaque arrivée, l'enfant doit être confié à un membre de l'équipe et les départs doivent être signalés.
Les parents sont tenus de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture.
En aucun cas, la responsabilité du personnel n'est engagée en dehors des horaires d'accueil.

ARTICLE 3: MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font auprès du secrétariat pendant les périodes d'ouverture au public ou par mail à inscription@mjc-nomade.fr
Toute inscription doit être enregistrée et réglée dans les délais fixés.
Pour les mercredis : jusqu'au **vendredi 12h00** pour le mercredi qui suit, dans la limite des places disponibles.
Pour les vacances scolaires : inscription à la **semaine complète avec repas** suivant un calendrier d'inscription.

ARTICLE 4: TARIFS ET REGLEMENT

L'ACM étant associatif, **une adhésion de 4 €** par enfant sera demandée à la famille, valable du jour de l'inscription au 31/08.
Les tarifs sont fixés en fonction des quotients familiaux, du nombre d'enfants inscrits et du lieu de résidence.
Les règlements se font par chèques, en espèces, en tickets jeunes et en chèques vacances.

ARTICLE 5: ANNULATIONS / ABSENCES

Toute absence non justifiée est due en totalité par la famille.
Pour les mercredis, il est possible d'annuler la journée au plus tard le vendredi avant 17h00, **l'annulation ne donne droit à aucun remboursement, mais un avoir est possible.**
Pour les vacances, pas de possibilité d'annulation sauf pour raison de santé, un certificat devra être fourni dans la semaine et un remboursement sera proposé.

ARTICLE 6: RESTAURATION

Le repas à la cantine est obligatoire, suivant le régime alimentaire choisi. Les goûters sont fournis
Les parents se doivent d'avertir l'équipe d'éventuelles allergies et régimes alimentaires.

ARTICLE 7: SANTE / ASSURANCE

Les enfants porteurs de handicap ou présentant des troubles de santé ne pourront être accueillis sans un Protocole d'Accueil Individualisé.
L'équipe pédagogique peut administrer des médicaments aux enfants uniquement sur présentation d'une ordonnance.
En cas de maladie contagieuse, l'enfant ne pourra pas être accepté.
Les enfants doivent être couverts pour tous les dommages qu'ils pourraient subir ou causer à un tiers pendant l'accueil.

ARTICLE 8: SANCTIONS

Un enfant par son comportement mettant en danger sa propre santé physique ou morale ou celle des participants, peut être exclu soit temporairement, soit définitivement.

L'inscription à un ACM organisé par la MJC CS Nomade vaut acceptation du présent règlement.

Date :

Nom prénom de l'enfant :

Responsable légal :

Signature précédée de la mention Lu et approuvé

Direction de l'ACM Enfance